

D14.03.012

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUBNEZAIS**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : **15**

Présents : **13**

Votants : **15**

Contre : **1**

Pour **14**

L'an deux mille quatorze  
Le douze mars à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la commune de  
**CUBNEZAIS** dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence  
de Monsieur Jean-Luc Desperiez, Maire.  
Date de la convocation : 06.03.2014.

**Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme**

**PRESENTS** : M. Desperiez, Mme Manon, MM. Soullignac, Benoist, Mmes Blanchet, Batard, Mounier, Routurier, MM. Cisneros, Duport, Deguilhem, Gaborit, Ruiz.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. Lesur (pouvoir au Maire), M. Pham (pouvoir à Mme Mounier).

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Batard.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-10, L 123-19, R 123-24 et R 123-25,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **27 mai 2010** prescrivant l'élaboration d'un P.L.U et fixant les modalités de la concertation,

Vu le débat du Conseil Municipal en date du **24 mai 2012** sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **27 juin 2013** tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U,

Vu l'arrêté municipal n° 13.11.022 en date du **27 novembre 2013** prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du P.L.U,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du **16 décembre 2013 au 15 janvier 2014 inclus**,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Entendu l'exposé du Maire,

D14.03.012

Considérant que d'une part les observations formulées par l'Etat, les autres personnes publiques et organismes consultés par le Maire et d'autre part les résultats de l'enquête publique nécessitent d'apporter au projet de PLU des modifications ne remettant pas en cause son économie générale,

Considérant que le projet de P.L.U tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité,

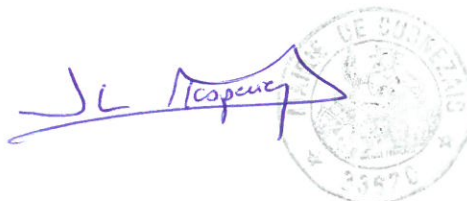
➤ **DECIDE** d'approuver le projet d'élaboration du P.L.U tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le P.L.U approuvé est tenu à la disposition du public.

Le dossier peut être consulté à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture.

Fait et délibéré le 12 mars 2014  
Le Maire, Jean-Luc DESPERIEZ.

A handwritten signature in blue ink, "JL Desperiez", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE BLAYE" and the number "33870".